



PAR COURRIEL

Montréal, le 29 juillet 2026

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5M8
mathieu.giroux@bape.gouv.qc.ca

Objet : **Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage
Simon-Sicard à Montréal – DQ15**

Monsieur,

Pour donner suite à votre courriel du 23 juillet 2026, vous trouverez ci-dessous la réponse du ministère de la Culture et des Communications (MCC) à la question DQ15 adressée par la commission chargée de l'examen du projet en objet.

Question :

1. Sur la base de l'étude de potentiel archéologique subaquatique réalisée par l'IRHMAS (PR5.14) :

- a) Est-ce que les engagements pris par Hydro-Québec à cet égard (PR5.11, p. 64) sont suffisants pour répondre à vos exigences légales?
- b) Des mesures supplémentaires devraient-elles être mises en application par Hydro-Québec? Le cas échéant, quelles sont-elles?

Réponse :

1.a) L'étude de potentiel archéologique subaquatique a été produite en septembre 2025 (PR5.14). En décembre 2025, Hydro-Québec propose deux mesures d'atténuation (PR5.11, p. 64) : advenant la découverte de vestiges submergés, l'une ou l'autre des mesures d'atténuation suivantes sont suggérées, soit l'évitement de la ressource archéologique nouvellement mise au jour et la protection de la ressource archéologique par l'entremise de fouilles archéologiques exhaustives du site archéologique nouvellement mis au jour. Or, ces mesures proposées constituent des mesures d'atténuation en cas de découverte fortuite et elles s'opposent à la directive ministérielle qui recommande plutôt une démarche d'archéologie préventive.

... 2

Le potentiel archéologique doit faire l'objet d'une validation (un inventaire) afin de confirmer si des sites archéologiques sont présents ou non dans l'emprise des travaux et de prévoir, le cas échéant, des mesures d'atténuation pour diminuer l'impact des travaux sur ce patrimoine. Le MCC s'attend généralement à ce que les mesures d'atténuation soient adaptées en fonction de la valeur patrimoniale des sites et de l'impact des travaux sur ceux-ci. Jusqu'à présent, le MCC n'est aucunement en mesure de déterminer si les anomalies détectées (cibles) sont des biens ou des sites archéologiques, ni leur valeur patrimoniale.

En février 2026, Hydro-Québec informe que le rapport d'analyse des relevés subaquatiques sera transmis au plus tard à la fin du printemps 2026 (PR5.18, p.11). Aucune mesure d'atténuation n'est alors proposée pour les 3 zones à potentiel subaquatique PZ01, PZ02 et PZ03 (PR5.18, tableau QC2-26 page 13).

1.b) En juin 2026, le MCC a reçu le rapport d'analyse des relevés subaquatiques réalisé par l'IRHMAS en février 2026 (PR5.29). Dans ce rapport, les archéologues identifient 69 cibles (anomalies), dont 59 cibles situées dans l'aire des travaux. De ce nombre, 7 détiennent un haut potentiel archéologique et 28 détiennent un potentiel archéologique moyen. Ainsi, le rapport confirme le potentiel archéologique subaquatique du secteur, toutefois, les documents transmis au MCC ne comprennent aucune information au sujet de la validation et de la documentation de ces cibles, aucun engagement de l'initiateur de projet à cet effet, ni aucune éventuelle mesure d'atténuation.

Dans le cadre d'une démarche d'archéologie préventive, les anomalies significatives situées dans l'emprise des travaux devraient faire l'objet d'inspections sous-marines directes (plongeurs ou véhicules télécommandés) pour valider leur nature et intérêt patrimonial, afin de prévoir, le cas échéant, établir des mesures d'atténuation appropriées (ex. fouilles) pour éviter leur perte irréversible lors des travaux.

Le MCC attend ces informations, en plus des résultats de l'inventaire archéologique terrestre dans la zone de potentiel 04.1.13.007, pour pouvoir se prononcer sur l'acceptabilité du projet.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse courriel suivante : denise.brosseau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DBrosseau'.

Denise Brosseau,

Conseillère en développement culturel et patrimoine

c. c. Jonathan Guénette, directeur, Direction de Montréal